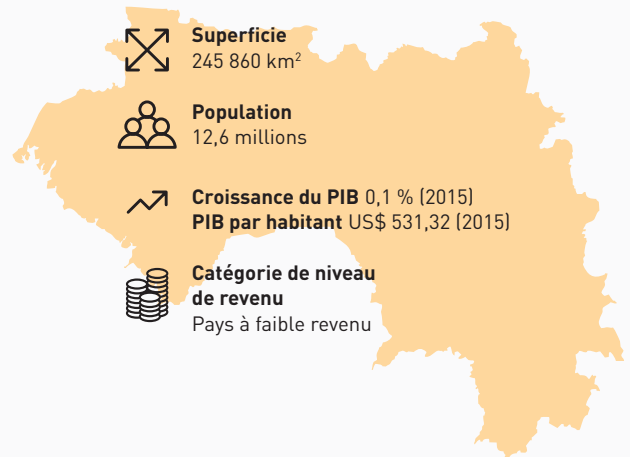




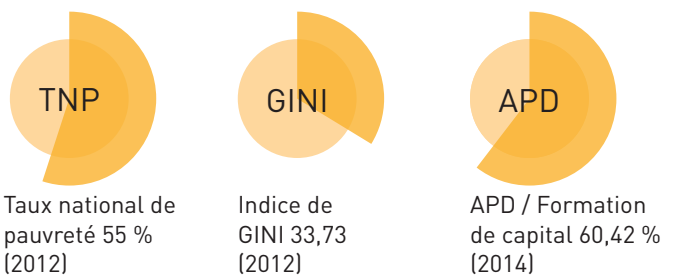
## 1. Contexte du pays

Après le retour à l'ordre constitutionnel et les élections présidentielles d'octobre 2015, la Guinée a enregistré des progrès importants en termes de consolidation de la démocratie et du développement, lesquels progrès se déclinent par la création d'une Cour constitutionnelle, le renforcement des prérogatives du Parlement et l'habilitation du Conseil national des droits de l'homme. Le principe de la primauté de la loi est appliqué par les institutions. Des progrès tout aussi remarquables ont été enregistrés dans les domaines économique et social, avec le lancement d'un plan ambitieux de réhabilitation du secteur de la santé. Cependant, en dépit de ces progrès, la Guinée demeure l'un des pays les plus pauvres du monde (taux de plus de 50 %), et a dû affronter - en plus - les effets dévastateurs de l'épidémie du virus Ebola qui a durement frappé le développement économique. La croissance du PIB a diminué, passant de 1,1 % en 2014 à 0,1 % en 2015. Ainsi, la lutte contre l'épidémie de l'Ebola était devenue la principale priorité des partenaires publics et privés. Un Plan national de relèvement et de résilience post-Ebola a été soumis aux partenaires au développement lors de la Conférence des Nations unies les 9 et 10 juillet 2015 et à l'issue de laquelle des engagements de financement à hauteur de US\$ 714,4 millions ont été annoncés au profit de la Guinée. Les principaux bailleurs de la Guinée sont l'Union européenne, la Banque mondiale, le Canada, la France, le FIDA et le fonds de l'OPEP.

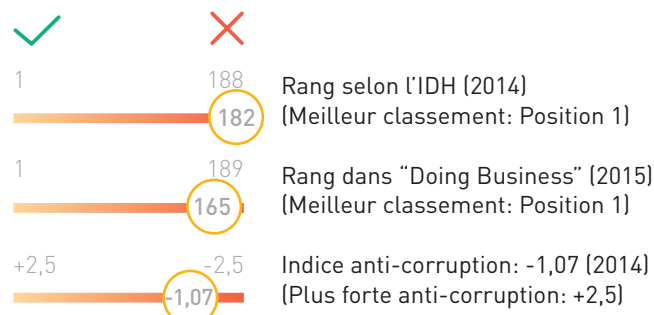
### En bref



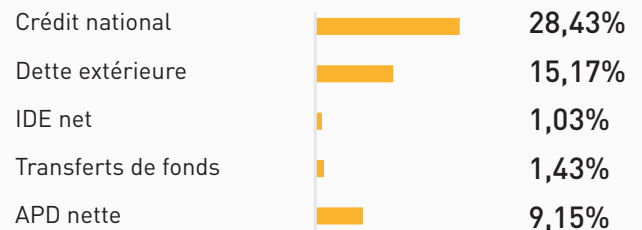
### Indices clés de développement :



APD par habitant US\$ 45,70 (2014)



### Ressources (% Produit intérieur brut)



### Défis majeurs de développement

Le programme guinéen de développement dans le secteur de l'énergie est ambitieux (commande du projet du Barrage hydroélectrique de 240 mégawatts à Kaleta et privatisation de la distribution de l'énergie). Il promeut également le secteur minier en l'incluant dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Productif et stable, le secteur agricole demeure la principale source de revenus pour la majorité de la population. Avec un index de Gini se situant au-dessus de 30, le principal défi qui se pose à ce pays fragile (membre du G7+) réside dans l'élaboration de politiques de redistribution et de croissance qui bénéficient aux pauvres et les intègrent dans les plans futurs de développement.

## 2. Efforts pour mettre en oeuvre les principes d'efficacité

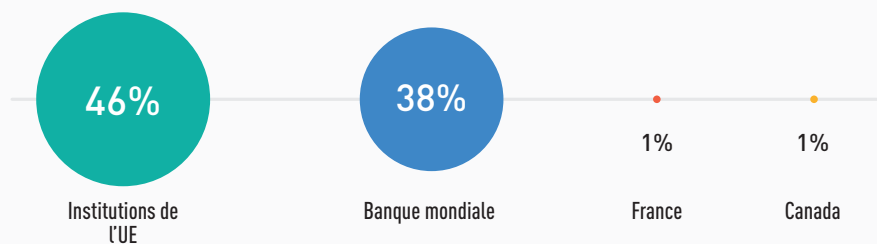
### A. Politiques et outils pour l'alignement des partenaires

La vision de la Guinée en matière de réduction de la pauvreté est exposée dans le Document stratégique de réduction de la pauvreté 2012-2015 (DSRPIII). Les axes de priorité correspondants sont également pris en compte dans le plan national de développement économique et social (PNDES) que le gouvernement

prépare actuellement sous la supervision du Ministère de la planification et de la coopération. Ce cadre est le principal document pour aligner les interventions des partenaires au développement. Le gouvernement a commencé dès 2013 à revisiter les arrangements d'aide et de partenariat, dans la perspective du

Programme à l'horizon 2030. Il convient de noter également que, afin de prendre en compte les réalités nationales, la Guinée s'est engagée à procéder à l'exercice d'évaluation de la fragilité selon le paradigme du New deal. Les facteurs de fragilité qui seront recueillis vont alimenter l'élaboration du PNDES.

#### Principaux partenaires au développement dans ce cycle de suivi (selon versements indiqués)



Participation au suivi 2014



Existence d'une politique nationale de coopération

### B. Gouvernance et gestion des finances et de la coopération pour le développement

Même en l'absence d'un cadre concret de coopération pour garantir l'efficacité de l'aide, le gouvernement a adopté en 2006 une stratégie de coopération internationale visant à attirer des financements extérieurs et à créer des partenariats avec d'autres gouvernements, des ONG, et des opérateurs économiques. Certes, il existe dans le pays des mécanismes de coordination de l'aide (DGCA, CCAD, AGCT), mais les objectifs de programme/projet sont négociés bilatéralement et selon les préférences des uns et des autres. Il n'existe pas de cadre formel de coordination et d'harmonisation de l'aide pour pouvoir mieux planifier et exécuter et pour renforcer les capacités. Cette lacune crée une multitude de procédures, de missions de supervision ainsi que

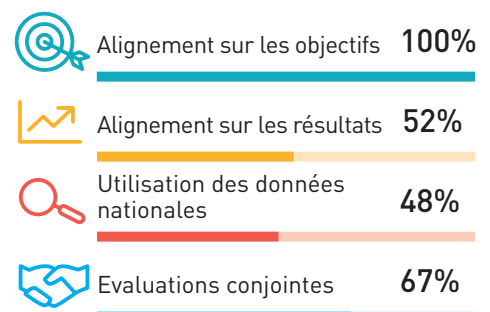
des incohérences programmatiques et opérationnelles. Il n'existe pas non plus de système de gestion de l'aide pour suivre les flux de capitaux et la mise en œuvre des projets. Ceci sera finalisé avec l'intégration des résultats du Forum de haut niveau de Nairobi. Il sied de rappeler que la Guinée a souscrit à l'agenda 2063 de l'Union Africaine qui consiste à faire de l'aide un catalyseur du Développement, non un préalable. Cela passe nécessairement par le passage de l'approche basée sur les besoins (efficacité de l'aide) à celle basée sur les droits (efficacité du Développement). La réforme fiscale permettra une mobilisation accrue de ressources internes, la lutte contre les flux illicites de capitaux et l'intégration d'une culture de résultat et de redevabilité mutuelle sont à mettre en place.

## 3. Appropriation nationale

### Indicateur 1. Alignement et utilisation du cadre de résultats du pays par les partenaires

La part des nouvelles interventions qui tirent leurs objectifs de cadres de résultats du pays est de 100 %. La proportion d'indicateurs de résultats qui utilise les indicateurs de résultats des cadres du pays chute à 52%. Quant aux indicateurs de résultats qui seront suivis en exploitant les sources de données fournies par les

systèmes de suivi du pays, ils affichent un taux de 48 %. Toutes les nouvelles interventions prévoient une évaluation finale mais 67 % seulement bénéficient du soutien de l'État. Les évaluations de pays sont de plus en plus réalisées dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement et les partenaires au développement.

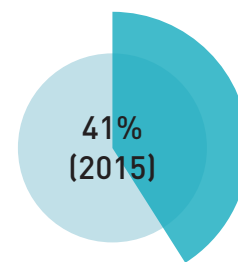


## Indicateur 6. La coopération au développement est inscrite au budget (soumis à l'examen parlementaire)

41 % de l'aide est inscrite au budget annuel de l'État et 0 % de l'aide sur le budget est supérieure à celle prévue. Toutefois, ce résultat se fonde sur un seul partenaire recensé (la Banque mondiale) sur six. Comme aucune

donnée n'a été fournie pour 2010 et 2013, il est difficile de déterminer les tendances et les variations dans le comportement des partenaires au développement.

### Pourcentage au budget



## Indicateurs 9 et 10. Utilisation des systèmes nationaux

En 2015, 24 % de la coopération au développement a suivi les règles budgétaires et seuls 6 % se sont appuyés sur les procédures nationales de déclaration financière. 11 % de l'assistance a utilisé les instructions des pouvoirs publics en matière d'audit et de passation de marchés. Dans l'Évaluation des politiques et institutions nationales

(EPIN), la Guinée a obtenu la faible note de 3, laquelle est demeurée stable au cours des 10 dernières années. Des taux de déliement satisfaisants ont été relevés : 92 % en 2014 et 94 % en 2013. Ceci signale une attitude neutre des partenaires au développement même en l'absence de systèmes nationaux très efficaces et très fiables. Les efforts

fournis par le Gouvernement sont non moins importants dans l'appropriation et l'utilisation des systèmes nationaux. La Primature procède tous les trois mois à l'évaluation des performances de l'ensemble des départements ministériels. Ces évaluations concernent la planification selon le budget national et celle du financement extérieur.

|                          | Budget<br>(idéal: 100%) | Rapports<br>financiers<br>(idéal: 100%) | Audit<br>(idéal: 100%) | Achats<br>(idéal: 100%) | EPIN*<br>(maximum: 6) | Déliement<br>(idéal: 100%) |
|--------------------------|-------------------------|---|------------------------|-------------------------|-----------------------|----------------------------|
| INDICATEUR 9B.           | 24%                     | 6%                                      | 11%                    | 11%                     |                       |                            |
| INDICATEURS 9A<br>ET 10. |                         |   |                        |                         | 3,0                   | 92%                        |

\* Evaluation des politiques et institutions nationales

## 4. Partenariats inclusifs pour le développement

### Indicateurs 2 et 3. Favoriser les partenariats inclusifs pour le développement

Aucune information ou donnée concernant la relation de travail et de partenariat entre le gouvernement et les OSC ni avec les opérateurs du secteur privé n'a été fournie dans l'enquête. Un Cadre de partenariat public-privé semble exister (mentionné dans le résumé du Rapport annuel axé sur les résultats du PNUD), mais on ne dispose d'aucune donnée susceptible d'être directement exploitée pour le profil du pays. Il y a cependant une

floraison d'organisations de la Société Civile qui participent activement à l'éducation citoyenne, la lutte contre les travers sociaux, la promotion d'une culture démocratique et le développement communautaire. L'environnement des OSC est relativement propice, ce qui leur permet de participer au processus démocratique, à la résolution des tensions sociales et au déficit de dialogue entre les acteurs politiques de la mouvance et de l'opposition. Toutefois, la composition

de certaines structures faitières de la société civile fait douter les citoyens de leur capacité à être un contre poids, un instrument de veille, et une force de proposition face aux autorités étatiques. Les OSC sont cependant représentées dans les 38 Communes et les 304 sous préfectures que compte le pays, ainsi que dans les comités rassemblant l'état et les partenaires, et comme parties prenantes de la commission électorale nationale indépendante (CENI).

### Indicateur 8. Égalité homme-femme

Le gouvernement a fait une déclaration pour suivre régulièrement certaines questions liées à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes. L'allocation des ressources selon le genre est gérée par une structure centrale au niveau du ministère des finances. Les informations sur les allocations budgétaires selon le

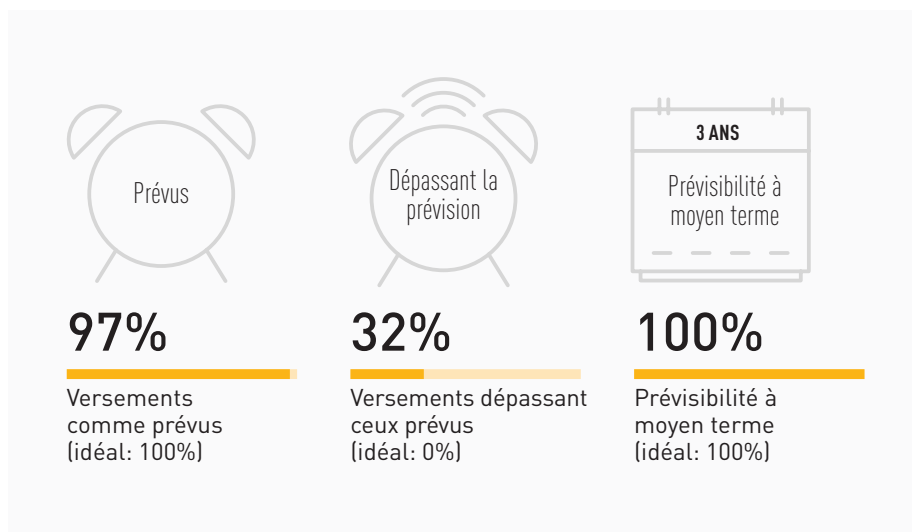
genre sont rendues publiques et fournies aux OSC, aux ONG et à d'autres parties prenantes, et sont suivies par le Parlement. Toutefois, les résultats demeurent fragiles. Le renforcement systématique des mécanismes de suivi et de renforcement des capacités, du Parlement et des OSC, est envisagé dans la nouvelle politique.

En Guinée, même si le ratio hommes et femmes est faible dans l'exercice du pouvoir, il faut noter tout de même la promotion des femmes dans l'occupation de portefeuilles ministériels de souveraineté (économie et finances ; affaires étrangères ; plan et coopération internationale ; travaux publics ; action sociale et l'enfance).

## 5. *Transparence et redevabilité*

### Indicateur 5. La coopération au développement est plus prévisible

En 2015, 97 % de la coopération au service du développement a été décaissée dans l'année comme prévu. Le décaissement dépassant ce qui était prévu représente 32 %. La prévisibilité des dépenses sur les trois exercices fiscaux suivants a été de 100%. Cependant, ces chiffres proviennent d'une seul partenaire sur six (OPEP). Cette réponse limitée est peut-être liée à des incertitudes entourant les plans de lutte contre le virus de l'Ebola. Il importe que les partenaires au développement effectuent rigoureusement leurs décaissements prévus et maintiennent leurs intentions de financement pour permettre au gouvernement de planifier à l'avance et de bien gérer les ressources.



### Indicateur 7. Redevabilité mutuelle

Même si elle n'a pas participé à l'Enquête sur la responsabilité mutuelle (2013/2014), la Guinée a participé à l'Enquête pour 2015/2016. Une nouvelle politique sur la responsabilité mutuelle et l'évaluation commune est en préparation et devrait être opérationnelle

en 2017. Les évaluations communes sont toujours présidées conjointement par un membre du gouvernement et un représentant des partenaires concernés. Cette nouvelle politique devrait renforcer davantage le processus de responsabilité mutuelle et, partant, impulser une plus

grande efficacité à la gestion de l'aide, d'autant qu'elle prévoit la participation des autorités locales. Les conclusions des évaluations communes sont rendues publiques, au cas par cas, et cette approche sera intégrée dans la nouvelle politique attendue pour 2017.

## *Priorités nationales pour l'avenir*

“

Les Priorités pour la Guinée sont contenues dans le Plan de Développement Economique et Social en cours d'élaboration. Les axes prioritaires de ce plan sont :

- L'amélioration de la Gouvernance et le renforcement de l'Etat et la Modernisation de l'administration
- Le Développement des secteurs prioritaires d'activités : Agriculture, hydroélectricité, les infrastructures routières et ouvrage de franchissement
- L'Education, la santé.

”

**Ibrahima SECK**  
**Expert principal du secrétariat national au renforcement des capacités,**  
**Ministère de la fonction publique de la réforme de l'état et de la modernisation de l'administration**  
**Gouvernement de Guinée**

**Clause de non-responsabilité** Ce document a été élaboré à partir des données recueillies dans le cadre d'une participation volontaire au deuxième cycle de suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et, pour la section consacrée au Contexte du pays, à partir d'autres informations librement accessibles en ligne. Les points de vue exprimés ici ne peuvent être utilisés ou cités en tant que source officielle d'informations du PNUD.

Par commodité, le terme « pays » est utilisé pour désigner les pays et territoires ayant participé au deuxième cycle de suivi. Le fait de participer à cette procédure et d'être mentionné en tant que participant dans le présent document n'affecte en rien le statut ou la reconnaissance au niveau international d'un pays ou d'un territoire donné.